

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 21 Prairial, an V.

(Vendredi 9 Juin 1797.)

Reclamations des Tyroliens pour obtenir la liberté de la chasse et de la pêche. — Lettre adressée par le citoyen Barthelèmi aux magistrats de Bâle, avant son départ de cette ville. — Débats du parlement d'Angleterre sur la proposition d'une réforme parlementaire. — Marche retrograde du quartier-général de l'armée de Sambre et Meuse et d'une partie de cette armée. — Réflexions sur les finances.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Naples, le 9 mai.

Nous avons reçu des nouvelles de nos souverains depuis leur départ de cette capitale. Le roi est actuellement occupé à visiter quelques provinces maritimes, en attendant l'arrivée au port de Manfredini de la princesse destinée au prince royal.

On a gardé le silence sur les dépêches du dernier courrier arrivé de Rome, relativement à la nomination projetée de nouveaux évêques. On ignore quand elle pourra s'effectuer, mais on croit qu'elle aura lieu aussi-tôt après l'arrivée de la princesse royale.

Des frontières du Tyrol, le 20 mai.

Nous apprenons que la communication des tyroliens avec les troupes française, a déjà fait naître des réclamations fort désagréables pour l'autoité. Dans plusieurs cantons du Tyrol, on demande la liberté de la chasse & de la pêche, avec d'autres prétentions tout aussi nouvelles; ce qui a déterminé le comte de Lehrbach à publier une proclamation par laquelle il somme tous les ecclésiastiques & tous les préposés, de ramener par la persuasion, à l'ancienne obéissance aux loix, les esprits égarés ou séduits.

Extrait d'une lettre de Gènes, du 24 mai.

On assure que l'apothicaire Morando étoit le grand artisan de l'insurrection jacobine qui a éclaté le 22, & dont vous savez les détails. Cet homme qui s'étoit mis à l'abri de la protection française, méconnoissant les principes actuels de cette nation, s'étoit sans doute flatté de son appui. Mais qu'il ait ou non quelque part à ce soulèvement, il n'en est pas moins heureux qu'il ait été comprimé. Il a fallu malheureusement verser du sang; mais enfin le gouvernement est resté debout. Sa première mesure a été de faire respecter les français: une garde de 50 hommes a été donnée à l'envoyé.

AUTRICHE.

De Vienne, le 25 mai.

La portion de l'armée d'insurrection de la Hongrie, d'abord destinée pour les frontières de Pologne, sera portée vers la Jablunka.

Le pacha de Widdin a publié un manifeste, calqué fidèlement sur les principes de la législation française; il se déclare indépendant de la Porte, ce qu'avoit déjà fait le successeur du fameux pacha de Sentari.

Le prince Ferdinand de Wurtemberg, qui s'étoit chargé du commandement des défenseurs volontaires de la patrie, & le président comte de Sarrau, ont reçu le droit de bourgeoisie que leur a offert le magistrat de cette capitale.

PRUSSE.

De Berlin, le 27 mai.

La santé de sa majesté étant un peu meilleurs, elle partira demain pour Charlottenbourg, où la cour se fixera pendant la belle saison.

Le comte de Nesselrode, ci-devant accrédité ici en qualité d'ambassadeur de Russie, vient d'être invité par l'empereur de se rendre à Pétersbourg.

En vertu d'un ordre du cabinet, l'introduction de toutes les sortes de tabac, tant rapé qu'à fumer, vient d'être défendue dans les états du roi.

SUISSE.

De Bâle, le 3 juin.

Voici la lettre que Barthelèmi a adressée à l'état de Basle avant de partir pour la France.

« Magnifiques seigneurs, j'ai l'honneur de vous adresser copie de la lettre que j'écris au corps helvétique pour l'informer de ma nomination à la place de membre du directoire exécutif.

» Quelque honorable que soit pour moi ce précieux témoignage de la bienveillance de la nation française, j'éprouve, magnifiques seigneurs, une vive peine de ce qu'il m'oblige de cesser avec vous des relations directes, qui m'étoient devenues d'autant plus chères, qu'elles ont toujours porté le caractère de la confiance & de l'amitié.

» En vous quittant, magnifiques seigneurs, j'emporte de précieux souvenirs; j'ai été au milieu de vous environné de bienveillance & d'attachement.

» Veuillez recevoir pour vous & pour tous les citoyens de votre louable état les témoignages de mes plus vifs regrets & de ma reconnaissance. Un de mes devoirs les plus chéris sera de faire valoir auprès du gouvernement français les titres particuliers que vous avez à son amitié, & soyez assurés, magnifiques seigneurs, que j'en saisirai les occasions avec le plus grand empressement.

» Je prie dieu qu'il vous maintienne dans la prospérité de tout ce qui peut vous être le plus avantageux, magnifiques seigneurs,

» Votre affectionné à vous servir,

» L'ambassadeur de la république française,

Signé, BARTHELEMI.

A N G L E T E R R E .

De Londres, le 30 mai.

La discussion qui a eu lieu dans la chambre des communes, au sujet de la réforme parlementaire, prête un vaste champ aux observations. M. Grey, qui l'a proposée, a tiré ses principaux argumens de la nécessité de prévenir la révolution qui menace l'Angleterre. Il a exposé les irrégularités si connues de la représentation anglaise, & protesté qu'en demandant une réforme parlementaire, il n'entendoit pas demander le droit universel de suffrage, tel qu'il est à peu près consigné dans la constitution française; & ôter à la constitution britannique sa principale base, la propriété; mais il a déclaré en même-tems, qu'il préféreroit le droit universel de suffrage avec tous ses inconvéniens, à l'état actuel de la représentation britannique. Dans la suite de son discours, M. Grey a dit cette phrase, qui a excité de vives réclamations: « Je défie qu'il y ait un membre de cette chambre qui ose affirmer qu'elle possède la confiance de la nation ». Mais la manière dont il l'a terminé a été beaucoup plus frappante. Après avoir rappelé combien de fois lui & ses amis avoient infructueusement élevé leur voix contre les abus qui nous ont conduits à la situation déplorable où nous sommes; il a annoncé, que si sa dernière tentative n'avoit pas plus de succès que les autres, ainsi qu'il s'y attendoit, il n'importuneroit plus dorénavant la chambre de ses inutiles réclamations.

M. Erskine, qui a appuyé la motion, a mis plus de chaleur que M. Grey dans son discours, qui a été accompagné de fréquens murmures. Il s'est plu particulièrement à mettre M. Pitt en opposition avec son illustre père & avec lui-même. Il lui a fait de fréquentes apostrophes pleines d'aigreur. Quand je considère, a-t-il dit, notre situation actuelle, je crains quelquefois que nous n'ayons plus que peu de jours à vivre sous un gouvernement régulier. Il s'est élevé à ces mots une espèce d'orage dans l'assemblée.

M. Pitt a répondu avec une amertume égale à ses adversaires, qu'il a présentés comme attachés au système de la constitution française, dont il a fait une sévère critique, & aux principes de la philosophie moderne contre laquelle il a fait une longue sortie: en répondant à l'interpellation de M. Grey, il a affirmé que jamais aucun parlement n'avoit autant possédé la confiance nationale que celui-ci, ce qui a excité un grand éclat de rire de M. Fox. Tous les raisonnemens de M. Pitt ont eu pour but de prouver que la réforme parlementaire, désirable dans un

tems calme, seroit une entière subversion au milieu de tous les ferments de trouble qui existent aujourd'hui.

Le lord Hawkesbury n'a dit que quelques mots, pleins de fiel contre les auteurs de la proposition. On sans doute, s'est-il écrié, nous sommes divisés en deux partis, l'un de ceux qui veulent maintenir la constitution, l'autre de ceux qui veulent la détruire; mais le nombre de ces derniers est foible. J'ai lu les discours prononcés dans quelques-unes de leurs assemblées, & la masse entière des réformateurs semble convenir que le suffrage universel ne peut s'obtenir sans effusion de sang; faudra-t-il donc verser le sang?

Le discours de M. Sheridan est remarquable par plusieurs déclamations d'homme de parti, exprimées dans un style pressant. En répondant au lord Hawkesbury, il prétendu qu'en croyant parler contre une révolution, il avoit fait un plaidoyer pour elle; en confondant les propositions faites en Angleterre avec ceux de la forme en France, il a fait penser que les attaques des garnisiers contre les premiers seroient suivies des mêmes succès que celles qu'il a follement entreprises contre le système qui domine aujourd'hui en France. pendant, peut-on confondre l'insurrection tumultueuse sanglante d'un peuple qui sortoit de l'esclavage pour lancer vers la liberté, avec le sentiment d'un peuple qui sa constitution donne déjà la liberté, & qui ne veut qu'écarter les abus qui l'empêchent d'en jouir. M. Sheridan a vu dans le système de corruption, qui n'a jamais poussé plus loin qu'aujourd'hui, la source du mécontentement qui éclate aujourd'hui de tous côtés. Voilà la cause de l'insubordination des matelots & des soldats; ils méprisent leur pays; mais ils ont perdu tout respect pour qui le gouvernement. On a pu remarquer dans les séances précédentes que les membres qui ont constamment des ministres, se sont joints à eux dans tout ce qui rapport aux troubles actuels de la marine. Eh! quel l'homme lâche & insensé qui a jamais pu croire qu'un membre de cette chambre pût voir d'un œil satisfait même indifférent, la marine française l'emporter sur notre & aborder en triomphe sur nos côtes. Mais d'autre côté, le peuple anglais n'est pas assez dégradé pour renoncer à la liberté dont ses ancêtres lui ont laissé le glorieux héritage. S'il arrivoit qu'il fallût enfin se décider entre deux extrêmes, notre parti est tout pris; voici notre résolution positive: Nous voulons la liberté, et notre devoir est de l'avoir avec la paix.

Le discours de M. Fox offre des développemens vastes. Cet orateur a rarement employé avec plus d'exactitude la logique pressante qui le caractérise. Il a beaucoup traité que les orateurs précédens le fond de la question. C'est au nom de la tranquillité de l'Angleterre qu'il a demandé la réforme. Il a retracé tous les symptômes, & sembloient la présenter aujourd'hui comme dans un état de dissolution prochaine. Le peuple qui voit & qui éprouve tant de calamités, ne peut s'empêcher de croire qu'il y a quelque partie viciée dans le système politique. Ici M. Fox a prouvé que le mal étoit dans la confusion que le tems a introduite dans les élections. Nous ne suivrons point dans tous les détails qu'il a donnés sur ce sujet, & qu'il est important de lire, mais impossible de traire. M. Fox a fait la censure la plus amère du gouvernement actuel; il a terminé son discours par ces paroles: Voici la dernière occasion qui nous reste de sauver la paix de ce pays, la monarchie, la constitution &

dépendance même de la nation. La mesure que j'appuie ne peut avoir d'effet qu'avec une autre non moins indispensable, le changement du ministère; je souhaite ardemment de voir les ministres actuels bannis pour jamais des conseils & de la présence de sa majesté: mais je n'ai aucun desir d'entrer dans aucune partie de l'administration qui leur succéderoit

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 17 prairial.

Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse a quitté Friedberg pour être transféré à Giesen, d'où il viendra à Limbourg sur la Lahn, & de là à Neuwied. Un corps de 12 mille hommes de la même armée a repassé le Rhin pour venir occuper sur le Hunsrück les positions que l'armée du Nord y avoit: un second corps passera le Rhin sur le pont de Neuwied, & il prendra des garnisons à Andernach, Bonn & Cologne. Quant au général Hoche, après avoir achevé l'organisation & déterminé la position de l'armée qu'il commande, il doit se rendre à Paris, où il paroît qu'il est appelé par ordre du directoire exécutif.

Les deux divisions de l'armée du Nord, divisées en plusieurs colonnes, continuent de descendre le Rhin pour se rendre en Hollande. La première colonne a déjà traversé Cologne, & la seconde devoit la suivre immédiatement; ces troupes sont bien habillées & bien équipées; aussi sont-elles à la solde de la république batave.

Les lettres d'Amsterdam marquent que la situation de la marine militaire de la république hollandaise n'a jamais présenté depuis sa fondation un état aussi triste & aussi précaire. Quoique l'escadre rassemblée dans la rade du Texel soit assez nombreuse pour pouvoir tenir la mer avec avantage, cependant tel est le peu de fond que l'on fait sur les équipages, que les officiers qui la commandent n'oseroient aller chercher les Anglais pour les combattre, tandis que le pavillon britannique triomphe dans la mer du Nord. Chaque jour le commerce diminue, & d'une manière si sensible, que bientôt les ports de la Hollande ne présenteront plus qu'un désert affligeant.

FRANCE.

De Paris, le 20 prairial.

Le substitut du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel du département de la Seine, prévient le public que la déclaration du jury de jugement, dans l'affaire de *Christophe Poule*, assassin du représentant du peuple Sieyes, se trouve essentiellement altérée dans la plupart des journaux qui en ont rendu compte. On y fait répondre, par les jurés, à la cinquième question: *L'a-t-il fait à la suite d'une provocation violente?* OUI. Tandis, au contraire, que la réponse du jury a été qu'il l'a fait sans y avoir été provoqué.

FINANCES.

Sans une connoissance précise des revenus & des charges d'une nation, il est impossible d'en conduire les finances. En effet, si l'on ignore ce qu'on a & ce qu'on doit, comment savoir ce qui convient à l'intérêt commun?

Il faut donc avant tout avoir un état général des recettes & des dépenses. On le croit très-facile à faire, & cela devoit être ainsi; cependant, soit que la clarté & l'exactitude ne se rencontrent que rarement; soit que la vanité ait en besoin d'altérer les calculs; soit qu'on ait voulu hypothéquer le crédit sur l'erreur, il est certain

que, dans le grand nombre des états de ce genre imprimés depuis vingt ans, on en citeroit bien peu dont les résultats aient pu soutenir l'épreuve de l'application.

On se rappelle les longues controverses qui s'élevèrent à ce sujet sous l'ancien régime, entre M. Necker & M. de Calonne. Comme chacun d'eux appuyoit ses assertions sur des chiffres, & que les opérations arithmétiques étoient également justes, le public restoit indécis; & il fallut que quelques habiles dictassent l'avis des personnes qui ne se déterminoient pas par la moralité des adversaires.

Dans l'assemblée constituante, il y eut de grandes méprises; mais elles ne furent pas toutes involontaires. Ce n'étoit pas dans ce tenu de combinaisons de finances qu'il s'agissoit, mais de combinaisons politiques. Suivant le desir qu'on avoit de détruire d'anciens impôts, de créer des richesses nouvelles, de donner de la faveur au papier-monnaie, on abaissoit ou l'on élevoit le déficit; & c'étoit du but que l'on se proposoit que dépendoient les additions.

Pendant la convention, la finance étant traitée comme tout le reste par des procédés révolutionnaires, il étoit fort indifférent que dans des états on portât quelques milliards de plus ou de moins: on étoit toujours sûr de tirer de la papeterie ceux dont on auroit la fantaisie de disposer. Avec cette ressource on put se passer de probité, d'ordre, de talent; & l'assignat, sous beaucoup de rapports, démontra bien mieux l'égalité morale que la métaphysique n'avoit établi l'égalité politique.

Le retour du numéraire fit cesser cette heureuse situation; il fallut compter avec des valeurs réelles, chercher des revenus fixes, en économiser l'emploi, & appliquer à des dépenses indispensables des recettes positives.

C'est sur ce point que les deux conseils & le directoire sont loin de s'entendre; les messages & les rapports des commissions ont été constamment contraires en faits; & à peine les députés nouveaux ont-ils paru dans l'assemblée qu'ils ont entendu le gouvernement déclarer que les services manquoient, & des représentants affirmer que les services avoient été assurés par le corps législatif.

D'un côté, l'on observoit qu'une somme accordée n'est pas une somme reçue; qu'une perception décrétée n'est pas un recouvrement effectué; qu'une réduction supposée n'est pas une économie possible, & que les recettes du trésor public ne correspondent pas à des évaluations de tribune.

De l'autre, on a soutenu que d'énormes prévarications avoient consommé d'immenses produits; que l'inéptie & l'infidélité avoient fait conclure des marchés ruineux; qu'on avoit livré des ressources précieuses aux agitateurs; que les réformes ordonnées n'étoient pas faites, & que toutes les destinations étoient interverties.

Il seroit difficile de ne charger qu'une seule partie de tous les torts: malheureusement toutes deux en ont de très-graves. J'en réserve l'examen pour une autre feuille; mais je dis que pour faire cesser ces altercations & les mécomptes qui les entretiennent, il n'existe qu'un seul moyen, la formation de l'état de chaque partie de recette qui se fait; & de chaque article de dépense qui se paie. Je dis encore que l'on doit faire concourir à ce travail tous les agens qui, par la nature de leurs fonctions, en ont les élémens; exiger que chaque objet soit constaté par celui qui l'administre, & suivre la méthode franche & sûre, adoptée par M. Necker, dont le *Compte rendu* fut garanti pour la recette par les chefs des percepteurs, & pour la dépense par les ordonnateurs.

J'ajouteroi que si le scandale de ces contradictions se prolongeoit, le peuple ne pouvant découvrir où se trouveroit la vérité, se croiroit trompé par les deux autorités, dont le pouvoir repose sur la confiance. Alors un obstacle puissant s'opposeroit à la levée de l'impôt: car pourquoi acquitteroit-on des contributions dont la nécessité ne seroit pas évidente?

J. BLUNER.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 19 prairial.

Lebrun, agent d'une commission, propose de rejeter la résolution du 11 floréal, relative à la répartition de la contribution personnelle, somptuaire & mobilière, attendu que cette résolution ne contient pas des moyens suffisans pour assurer également cette répartition. Impression & ajournement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution relative à l'imprimerie de la république.

Lacée combat la résolution; il pense que l'on peut réduire cette imprimerie à vingt presses & à dix mille francs de dépenses par année. Ainsi l'on économiserait le local précieux qu'occupe cette imprimerie, l'on réduirait l'impression des bureaux & l'on alimenterait l'industrie particulière; car Lacée voudrait qu'on n'imprimât à l'imprimerie de la république que le bulletin des loix, les ouvrages d'administration qui exigent du secret & de l'authenticité, ou les ouvrages de sciences & d'arts qui ne pourroient être imprimés ailleurs; & que le surplus fût adjugé au rabais à des imprimeurs particuliers.

Dupont entre dans des détails d'imprimerie pour prouver qu'il y a fausseté & exagération dans les états des directeurs de l'imprimerie de la république, & que cet établissement coûte 800,000 de plus que ne vaut son travail. Ils ont, dans une année, demandé pour l'entretien de cet établissement 2,500,000 liv., 2,200,000 liv., puis 600,000 liv., puis enfin l'on s'est réduit à 100,000 l.; mais en se réduisant à cette dernière somme, on s'est arrangé de manière que, par les dépenses, on obtiendra la première somme demandée; car on prend 29 liv. 10 s. pour une rame d'impression que les autres imprimeries font pour 18 liv. 10 s.

Dupont veut aussi que l'on réduise le nombre des presses; que l'on vende celles qui ne seront pas nécessaires, afin de s'en procurer la valeur, & d'être assuré qu'on ne les fera point servir dans quelque occurrence où l'intérêt de l'imprimeur l'exigerait; afin de pouvoir disposer du vaste hôtel de Toulouse, & loger l'imprimerie de la république dans un local moins spacieux.

Enfin Dupont voudrait que l'on concédât, d'après une estimation, les quarante presses & caractères de cette imprimerie que l'on conserveroit à la charge d'entretien, & que l'on payât au concessionnaire pour les ouvrages qu'il feroit un tiers de plus qu'ils ne seroient payés dans les autres imprimeries.

Le conseil ordonne l'impression.

Brival répond que d'après des états remis à la commission, il est prouvé que l'imprimerie de la république a fait, sur un objet de 1800 liv., 400 liv. de meilleur marché que l'imprimerie de Dupont de Nemours.

La discussion est continuée à demain.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen PICHEGRU.

Séance du 20 prairial.

Bergier présente quelques vues sur l'ordre à établir par le conseil dans ses travaux, & sur la répartition des objets dont il veut s'occuper entre les commissions chargées de les préparer.

Le conseil renvoie cette motion à l'examen d'une commission spéciale.

Un directeur de jury, soumet au conseil une adresse sur la facilité avec laquelle les malfaiteurs condamnés aux fers, parviennent à se soustraire à la peine prononcée

contre eux. Déjà une commission avoit fait un rapport sur cet abus dangereux; le conseil n'ayant pas été content de son travail, Bamolard propose qu'il en soit créée une nouvelle; cette proposition est adoptée.

Diverses administrations réclament contre la facilité avec laquelle on obtient le divorce pour simple cause de incompatibilité d'humeur. Favard fait un rapport sur l'abus de cette disposition de la loi, & propose de la rendre provisoirement,

Philippe-Delleville & Bonnières appuient fortement cette proposition; ils établissent qu'il ne peut y avoir de société sans famille, ni de famille sans mariage: or le mariage est-il autre chose qu'un concubinage public, peut être rompu au gré de la légèreté & du caprice de deux époux, sans raison, sans motif, même sans prétexte? Nous ne considérons le mariage que comme un contrat civil: à coup sûr c'est le plus important de tous & de tous pourtant c'est celui qui a le moins de force qui est le moins respecté.

Félix Faulcon croit qu'il faut conserver la clause de l'article 1781, il s'agit pour éviter les honteuses & scandaleuses révelations des turpitudes cachées des ménages qui, dans les demandes en séparation de corps, ont été si longtemps le fléau des mœurs & de la dignité du lien conjugal.

Thibaudeau & plusieurs autres attaquent le projet, & ce rapport qu'il faut qu'une loi soit exécutée ou rapportée & que la suspension, c'est mettre les citoyens dans un état d'incertitude des plus dangereux.

Emery voudrait qu'on suspendît l'exercice du droit de l'individu il s'agit.

Après de longs débats, le conseil renvoie le tout à une commission, qui d'ici à huitaine fera un rapport sur la question du divorce en elle-même & sur les loix à faire à cet égard.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 20 prairial.

Ligeret résume le rapport qu'il avoit fait il y a quelques jours sur la résolution du 5 floréal, interprétative de l'article 10 du §. 3 de la loi du 20 septembre 1792, sur le divorce. Cet article, dit-il, ne présente aucun doute; il ne comprend que les divorces pour cause de séparation judiciaire; dès-lors il ne peut s'appliquer aux divorces prononcés par suite de séparation volontaire. Ainsi la résolution pèche dans son objet, puisqu'elle donne l'interprétation d'une loi qui n'a pas besoin d'être interprétée. La commission persiste donc dans la proposition qu'elle avoit faite de rejeter la résolution.

Le conseil la rejette.

Mémoire militaire sur Kehl, contenant la relation du passage du Rhin par l'armée de Rhin & Moselle, sous le commandement du général Moreau, & celle du siège de Kehl. On y a joint le plan des opérations de la campagne de l'an 4. Par un officier supérieur de l'armée. 1 vol. in-8°. avec carte. Prix, 2 liv. 10 sols & 5 liv. de port. A Paris, chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, hôtel Clugny.